



Procès-verbal de séance Conseil Municipal du mardi 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, seize mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le 12 mai 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents:

Jean-Marc BALARAN (Maire), Didier BOURG (Adjoint), Pascal TAUPIAC, Flavie PIRON, Nathalie CALMELS, Vanessa VIALETTES

Absents excusés :

Bertrand FOPPA (pouvoir à Jean-Marc BALARAN), Christine ROIG, Frédéric ORGUEIL, Eve PUJADE, Bertrand ALEXANDRE

Secrétaire de séance : Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	6	1	7

ORDRE DU JOUR :

1. Voirie : Déplacement Abri bus- route de Cordes
2. Voirie : Ralentisseur route de Larroque et route du Bouïs- Dossier amendes de police
3. Voirie : Devis panneaux de signalisations
4. Voirie : Travaux voirie 2023
5. Questions diverses

N°2023-06-048

8.3.2

Voirie : Déplacement Abri bus- route de Cordes.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la rentrée de septembre 2022, les familles d'enfants scolarisés au Collège de Cordes sur Ciel ont signé une pétition pour demander la modification du circuit et le faire passer par le village de Sainte-Croix.

Cette demande motivée par la dangerosité du lieu de dépose des enfants le soir dans le sens Cordes - Albi n'a pu être acceptée : la ligne étant une ligne régulière, il n'est pas bon d'allonger le temps de trajet. **Toutefois le danger persiste.**

Le Conseil Municipal souhaite vivement trouver une solution pour la rentrée de septembre 2023, afin de sécuriser le lieu de dépose et l'équiper d'un abribus pour protéger les enfants qui doivent attendre.

Le Conseil Municipal souhaite également que soit envisagé la possibilité de création d'une aire de covoiturage sur le même secteur, à 10 kms d'Albi, sur une route très fréquentée, cette aire de covoiturage serait sans doute pertinente.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **PROPOSE** de déplacer la zone d'arrêt de bus sur la zone artisanale « Les Pessageries »
- ✓ **SOLLICITE** une réunion sur le terrain à définir au plus tôt en concertation avec les 3 partenaires concernés :

- La Communauté de Commune Carmausin Ségala : gestionnaire de la zone « Les Pessageries »
- Le Département du Tarn : gestionnaire de la RD 600
- Les services de la Région (LIO) : gestionnaire du service de transport

✓ **SOUHAITE** la création d'une aire de covoiturage sur le même secteur.

N°2023-06-049

8.3.1

Voirie : Ralentisseur route de Larroque et Route du Bouïs- Dossier Amendes de polices

Monsieur le Maire rappelle que lors des réunions du Conseil Municipal passées, l'aménagement d'un plateau ralentisseur pour la route de Larroque et d'un radar pédagogique pour la route du Bouïs a été évoqué

Nous avons fait la demande de devis auprès de ElanCité pour le radar pédagogique et ADEQUAT pour le coussin berlinois ainsi que Signaux Girod pour les panneaux de signalisations.

Monsieur le Maire présente les différents devis

- ElanCité : un radar pédagogique avec alimentation solaire + 1 mât et encrage de mât le devis s'élève à la somme de 2 173.00 € HT
- ADEQUAT : Coussin berlinois 6 éléments : 1 070.00 € HT
- SIGNAUX GIROD : Panneaux 2x A2b + 2xB14 + 2x C27 + 6 tubes galva + colliers et bouchons le devis s'élève à la somme de 470.87 € HT.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de déposer un dossier de répartition du produit des amendes de police auprès du Département, la dotation est de 30% maximum.

Le Conseil Municipal souhaite opter pour la mise en place d'un coussin berlinois sur la route du Bouïs plutôt que le radar pédagogique, qui sera plus efficace pour réguler la vitesse sur cette portion de route.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDE** l'achat de 2 coussins berlinois et des panneaux de signalisations nécessaire pour la route du Bouïs et pour la route de Larroque
- ✓ **VALIDE** le dépôt de dossier de répartition du produit des amendes de police.

N°2023-06-050

8.3.1

Voirie : Devis panneaux de signalisations

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 17 mai 2022, le Conseil Municipal avait pris la décision de faire le changement des panneaux qui était abimés et qu'il est nécessaire de faire le changement des panneaux.

Monsieur le Maire présente le devis de Signaux Girod qui comprend 8 panneaux de signalisations ; 5 panneaux fléché SAINTE-CROIX gauche et droite, 2 panneaux de lieu-dit ainsi que le panneau d'entrée de village en occitan SANTA CROTZ, le devis s'élève à la somme de 876.90 € HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDE** le devis de Signaux Girod pour les panneaux de signalisations

Voirie : Travaux de voirie 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été demandé par le Conseil Municipal de relire le devis des travaux de voirie 2023 de par son prix un peu élevé.

Monsieur le Maire informe que M. COURPET a relu le devis et nous accorde une remise de 10% sur le chantier de la rue Angely JOURDES.

Le nouveau devis s'élève à la somme de 45 275.50 € pour les travaux et a 9 380.00 € HT pour les 2 jours de PATA.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous allons déposer un dossier de subvention FDT voirie auprès du Département.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDE** le devis de l'entreprise COLAS.
- ✓ **VALIDE** la demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES :

- L'expertise contradictoire du Renault MASCOTT est prévue pour le 20 juin 2023
- Une déclaration auprès de l'assurance a été faite suite à la sécheresse 2022 pour le porche du cimetière.
- Vanessa VIALETES expose la réunion du PLU qui a eu lieu le matin même.
- Nathalie CALMELS fait un retour sur la soirée partage qui a eu lieu le vendredi 12 mai 2023
- Didier BOURG expose les demandes d'urbanisme qu'il a eu :
- Une demande pour un mobil home a La Druilhé, il doit se renseigner auprès de la DDT pour voir quel dossier déposé.
- Un agrandissement d'une maison d'habitation.
- Un Permis de Construire pour un bâtiment industriel pour du stockage.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal au mardi 6 juin 2023.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,

Nathalie CALMELS



Le Maire,

Jean-Marc BALARAN

